

Suzanne Schaer
Chemin du Frêne 2
1004 Lausanne

Lausanne, le 28 novembre 2016

RECOMMANDE

Chancellerie Cantonale
Place du Château 4
1014 Lausanne

A l'att. de M. Pierre-Yves Maillard

Concerne : Affaire Jacques Romanens - dossier N° PE11.015201.PGN

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

En date du 12 avril 2016 j'ai adressé une requête auprès du Ministère Public afin que soit révisée l'affaire susmentionnée, en y joignant une contre-expertise du Professeur Yvon Leseq, qui s'avère être un nouvel élément à charge.

Or ma requête est restée sans réponse.

Cette affaire a été traitée par Monsieur le Procureur Pascal Gilliéron d'une manière arbitraire des plus honteuses dans un pays démocratique, en violation de tous les droits et les lois constitutionnels et de la CEDH.

Malgré le décès de la victime, les faits ne sont pas prescrits et tous les éléments sont réunis selon l'art. 410 du CPP pour que la révision soit nécessaire.

Il ne manque que votre aval puisque vous détenez tous les pouvoirs.

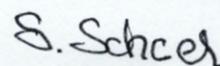
S'il existe des bases légales pour rejeter ma requête, alors je désire y avoir accès et je me tairai, tout en déplorant que vous ayez plus de considération et compassion pour la race porcine que pour vos aînés.

Sans réponse de votre part d'ici fin 2016, vous pourrez retrouver toute cette affaire sur les réseaux sociaux, en plus de la distribution de tracts.

« Quand l'injustice devient légale, la résistance est un devoir », paroles de jeunes socialistes entendues à la télévision.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère digne d'un Etat de droit, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, mes sentiments les meilleurs.

Suzanne Schaer



Annexes : 3 procurations et 2 tracts.

Copie aux Chefs de Département, à M. le Procureur du Ministère Public Patrick Auberson, à M. le Syndic de Renens M. Jean-François Clément.